



**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU LUNDI 29 AOÛT 2022**

**LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES**

*Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.*

Le Lundi 29 Août 2022, à 18h00, le comité syndical, sur convocation adressée par la Présidente le 19 Août 2022, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre.

Madame Catherine HUPPE, Présidente du SIVOS, préside la séance.

**Présents :**

Mesdames Catherine HUPPE « Présidente » et Marie-Christine SCHWAB « vice-présidente », Mesdames Marie PETIT, Sonia CHAPRON et Clémence ROBLIN, déléguées titulaires, et Madame Odile DÉPÉE, déléguée suppléante.

**Absente excusée représentée :**

Madame Solène LAACHIR représentée par Madame Odile DÉPÉE, déléguée suppléante.

**Début de la séance :** 18h00

**Secrétaire de séance :** Madame Clémence ROBLIN

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 Juin 2022 :**

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 9 Juin 2022, a été approuvé à l'unanimité.

**Le point porté à l'ordre du jour a donné lieu à la délibération suivante :**

|             |   |
|-------------|---|
| N°2022-0007 | <b>Convention de partenariat 2022/2023 avec l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère</b> |
|-------------|---|

Le comité syndical a décidé de :

- D'accepter la proposition de Madame la Présidente dans les conditions exposées lors de la séance,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat 2022/2023 entre le SIVOS Brinon-Clément et l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère, annexée à la présente délibération.

➡ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
BRINON- CLEMONT**



**Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet des deux communes après son approbation lors du prochain comité syndical.**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, lève la séance à 19h00.

***Date d'affichage en mairie : 30 Août 2022***

***Date de mise à en ligne sur les sites internet des Communes de Brinon et Clémont : 30 Août 2022***

*Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables à la mairie de Brinon-sur-Sauldre, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.*

| Présents   | Signatures |
|--|------------|
| Présidente de la séance :<br><br>Mme Catherine HUPPE |            |
| Secrétaire de la Séance :<br><br>Mme Clémence ROBLIN |            |